

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

**N°CT2020.5/062-1**

L'an deux mil vingt, le deux décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Julien BOUDIN à Madame Julie GOMES CORDESSE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN.

Etaient absents excusés :

Madame Dominique CARON, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Vincent GIACOBBI.

Secrétaire de séance : Madame Pauline ANAMBA-ONANA.

Nombre de votants : 69

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/12/20
Accusé réception le	07/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/062-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20201202-lmc121364-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

Vote(s) pour : 69  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/12/20
Accusé réception le	07/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/062-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201202-lmc121364-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020

N°CT2020.5/062-1

**OBJET :** **Affaires générales** - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de Créteil ou son représentant de signer les marchés de fourniture de pièces détachées pour les années 2021 à 2024 dans le cadre du groupement de commandes constitué avec la commune de Créteil

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la décision du Président de la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne n°DC2014/0174 du 25 juin 2014 décidant de la création d'un groupement de commandes constitué de la commune de Créteil et de la communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne pour les marchés de services, fournitures et travaux pour lesquels le groupement sera intéressant économiquement et/ou techniquement ;

**VU** la convention constitutive du groupement de commandes regroupant la commune de Créteil et la communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne pour les marchés de services, fournitures et travaux dont la commune de Créteil est le coordonnateur ;

**VU** la convention de services partagés conclue le 12 janvier 2018 entre la commune de Créteil et l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) relative à la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial » ;

**VU** la convention de services partagés conclue le 8 octobre 2018 entre la commune de Créteil et l'établissement public territorial GPSEA relative à la compétence « création ou aménagement et entretien des voiries et des parcs de stationnement d'intérêt territorial » ;

**CONSIDERANT** que, pour le fonctionnement de ses services, GPSEA est doté d'un parc de véhicules de tourisme, véhicules utilitaires et engins divers (balayeuses, laveuses,

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/12/20
Accusé réception le	07/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/062-1
Identifiant télérmission	094-200058006-20201202-lmc121364-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

hydrocureuses ...) qu'il convient d'entretenir ;

**CONSIDERANT** qu'une partie du parc de véhicules de GPSEA, hors engins affectés aux services de la propreté urbaine et de l'assainissement, est entretenue par le garage municipal de la commune de Créteil dans le cadre des deux conventions de services partagés susvisées conclues le 12 janvier 2018 et le 8 octobre 2018 entre GPSEA et la commune de Créteil ; qu'il est également fait appel à des prestataires extérieurs pour des prestations particulières (pare-brise, carrosserie, ...) ;

**CONSIDERANT** que les engins et véhicules de la propreté urbaine sont, quant à eux, directement gérés par le service de la propreté urbaine ou entretenus par des prestataires extérieurs, tout comme la seconde partie du parc de GPSEA ;

**CONSIDERANT** que, par convention en date du 15 mai 2014, transférée de plein droit à GPSEA, un groupement de commandes ayant pour objet la passation et l'exécution de marchés publics de fournitures, services et travaux, a été constitué entre Grand Paris Sud Est Avenir et la commune de Créteil, qui en est le coordonnateur ; qu'ainsi, elle a pour missions de passer, signer et notifier les marchés, chaque collectivité membre du groupement en assurant ensuite l'exécution pour ses besoins propres ;

**CONSIDERANT** que certains types et marques de véhicules répondant à des besoins communs, des marchés de fourniture de pièces détachées pour les réparations assurées en régie par le garage municipal de Créteil ont été notifiés en novembre 2016 et arrivent à échéance le 31 décembre 2020 ;

**CONSIDERANT** qu'afin de poursuivre l'entretien de la flotte automobile de GPSEA au 1<sup>er</sup> janvier 2021, une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée par la commune de Créteil, afin de désigner les nouveaux attributaires des marchés de fourniture de pièces détachées, à l'exception des engins de la propreté urbaine et de l'assainissement ; que ces derniers feront l'objet d'une consultation spécifique ;

**CONSIDERANT** que ces marchés seront conclus sous la forme d'accords-cadres à bons de commande pour une durée initiale allant de la notification au 31 décembre 2021, reconductibles annuellement trois fois, l'échéance finale étant fixée au 31 décembre 2024 ;

**CONSIDERANT** que l'appel d'offres pour ces prestations comporte 12 lots, dont 7 lots concernent GPSEA ;

**CONSIDERANT** que, conformément à la convention constitutive du groupement de

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/12/20
Accusé réception le	07/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/062-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201202-lmc121364-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

commandes, la commission d'appel d'offres de la commune de Créteil s'est réunie le 16 octobre 2020 et a attribué les lots;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 26 NOVEMBRE 2020,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE**     **AUTORISE** Monsieur le Maire de la commune de Créteil, ou son  
**UNIQUE** :     représentant, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,  
à signer pour le compte de Grand Paris Sud Est Avenir l'ensemble des  
marchés ci-dessous attribués par la commission d'appel d'offres de la  
commune de Créteil relatifs à la fourniture de pièces détachées, et tous les  
documents afférents :

Lot	Montants pour chaque période annuelle		Société attributaire
	Montant Minimum	Montant Maximum	
Lot 1 - Pièces détachées pour véhicules de tourisme et utilitaires de marques RENAULT et DACIA	0,00 € HT	50 000,00 € HT	MAESA DES NATIONS 94700 Maisons-Alfort
Lot 2 - Pièces détachées pour véhicules de tourisme et utilitaires de marques PEUGEOT et CITROEN	0,00 € HT	50 000,00 € HT	MAESA DES NATIONS 94700 Maisons-Alfort
Lot 4 - Pièces détachées pour véhicules mi-lourds et lourds de marque RENAULT	0,00 € HT	50 000,00 € HT	COPAVI 94000 Créteil
Lot 8 - Pièces détachées pour autocars et poids lourds de marque MAN	0,00 € HT	50 000,00 € HT	GLOBAL BUS 78610 Le Perray

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/12/20
Accusé réception le	07/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/062-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201202-lmc121364-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

Lot 9 - Pièces détachées pour véhicules utilitaires et poids lourds de marque NISSAN	0,00 € HT	50 000,00 € HT	GLOBAL BUS 78610 Le Perray
Lot 11 - Pièces détachées pour véhicules de marques FIAT et IVECO	0,00 € HT	50 000,00 € HT	VIS 94470 Boissy-Saint-Léger
Lot 12 - Pièces détachées pour deux roues de marque PEUGEOT	0,00 € HT	15 000,00 € HT	TEBALDI 91200 Athis-Mons
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 € HT</b>	<b>315 000,00 € HT</b>	/

FAIT A CRETEIL, LE DEUX DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/12/20
Accusé réception le	07/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/062-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201202-lmc121364-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

**N°CT2020.5/062-2**

L'an deux mil vingt, le deux décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Julien BOUDIN à Madame Julie GOMES CORDESSE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN.

Etaient absents excusés :

Madame Dominique CARON, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Vincent GIACOBBI.

Secrétaire de séance : Madame Pauline ANAMBA-ONANA.

Nombre de votants : 69

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/12/20
Accusé réception le	07/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/062-2
Identifiant télértransmission	094-200058006-20201202-lmc121365-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

Vote(s) pour : 69  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/12/20
Accusé réception le	07/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/062-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201202-lmc121365-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020

N°CT2020.5/062-2

**OBJET :** **Affaires générales** - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de Créteil ou son représentant de signer les marchés d'entretien et de réparation des véhicules de GPSEA pour les années 2021 à 2024 dans le cadre du groupement de commandes constitué avec la commune de Créteil

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la décision du Président de la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne n°DC2014/0174 du 25 juin 2014 décidant de la création d'un groupement de commandes constitué de la commune de Créteil et de la communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne pour les marchés de services, fournitures et travaux pour lesquels le groupement sera intéressant économiquement et/ou techniquement ;

**VU** la convention constitutive du groupement de commandes regroupant la commune de Créteil et la communauté d'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne pour les marchés de services, fournitures et travaux dont la commune de Créteil est le coordonnateur ;

**VU** la convention de services partagés conclue le 12 janvier 2018 entre la commune de Créteil et l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) relative à la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial » ;

**VU** la convention de services partagés conclue le 8 octobre 2018 entre la commune de Créteil et l'établissement public territorial GPSEA relative à la compétence « création ou aménagement et entretien des voiries et des parcs de stationnement d'intérêt territorial » ;

**CONSIDERANT** que, pour le fonctionnement de ses services, GPSEA est doté d'un parc

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/12/20
Accusé réception le	07/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/062-2
Identifiant télérmission	094-200058006-20201202-lmc121365-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

de véhicules de tourisme, véhicules utilitaires et engins divers (balayeuses, laveuses, hydrocureuses ...) qu'il convient d'entretenir ;

**CONSIDERANT** qu'une partie du parc de véhicules de GPSEA, hors engins affectés aux services de la propreté urbaine et de l'assainissement, est entretenue par le garage municipal de la commune de Créteil dans le cadre des deux conventions de services partagés susvisées conclues le 12 janvier 2018 et le 8 octobre 2018 entre GPSEA et la commune de Créteil ; qu'il est également fait appel à des prestataires extérieurs pour des prestations particulières (pare-brise, carrosserie, ...) ;

**CONSIDERANT** que les engins et véhicules de la propreté urbaine sont, quant à eux, directement gérés par le service de la propreté urbaine ou entretenus par des prestataires extérieurs, tout comme la seconde partie du parc de GPSEA ;

**CONSIDERANT** que, par convention en date du 15 mai 2014, transférée de plein droit à GPSEA, un groupement de commandes ayant pour objet la passation et l'exécution de marchés publics de fournitures, services et travaux, a été constitué entre Grand Paris Sud Est Avenir et la commune de Créteil, qui en est le coordonnateur ; qu'ainsi, elle a pour missions de passer, signer et notifier les marchés, chaque collectivité membre du groupement en assurant ensuite l'exécution pour ses besoins propres ;

**CONSIDERANT** que certains types et marques de véhicules répondant à des besoins communs, deux appels d'offres ont été lancés en 2016 dans le cadre de ce groupement de commandes ; que des marchés de prestations de services d'entretien et de réparation ont ainsi été notifiés le 4 janvier 2017 et arrivent à échéance le 31 décembre 2020 ;

**CONSIDERANT** qu'afin de poursuivre l'entretien de la flotte automobile de GPSEA au 1er janvier 2021, une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée par la commune de Créteil, afin de désigner les nouveaux attributaires des marchés de prestations d'entretien et de réparation des véhicules, à l'exception des engins de la propreté urbaine et de l'assainissement ; que ces derniers feront l'objet d'une consultation spécifique ;

**CONSIDERANT** que ces marchés seront conclus sous la forme d'accords-cadres à bons de commande pour une durée initiale allant de la notification au 31 décembre 2021, reconductibles annuellement trois fois, l'échéance finale étant fixée au 31 décembre 2024 ;

**CONSIDERANT** que l'appel d'offres pour ces prestations comporte 17 lots, dont 11 lots concernent GPSEA ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/12/20
Accusé réception le	07/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/062-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201202-lmc121365-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

**CONSIDERANT** que, conformément à la convention constitutive du groupement de commandes, la commission d'appel d'offres de la commune de Créteil s'est réunie le 9 novembre 2020 et a attribué les lots;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 26 NOVEMBRE 2020,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire de la commune de Créteil, ou son représentant, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer pour le compte de Grand Paris Sud Est Avenir l'ensemble des marchés ci-dessous attribués par la commission d'appel d'offres de la commune de Créteil relatifs aux prestations d'entretien et réparation de véhicules, et tous les documents afférents.

Lot	Montants pour chaque période annuelle		Société attributaire
	Montant minimum	Montant maximum	
Lot 1 – Entretien et réparation de véhicules de tourisme et utilitaires de marque RENAULT	0,00 € HT	100 000,00 € HT	SVAC 94000 Créteil
Lot 2 – Entretien et réparation de véhicules de tourisme et utilitaires de marques PEUGEOT et CITROEN	0,00 € HT	80 000,00 € HT	TRUJAS 94000 Créteil
Lot 4 – Entretien et réparation de véhicules de marque TOYOTA	0,00 € HT	80 000,00 € HT	EDRA 94140 Alfortville
Lot 6 – Entretien et réparation de petits véhicules de chantier et de poids lourds de marque RENAULT	0,00 € HT	80 000,00 € HT	COPAVI 94000 Créteil

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/12/20
Accusé réception le	07/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/062-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201202-lmc121365-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

Lot 7– Entretien et réparation de véhicules industriels de marque NISSAN	0,00 € HT	80 000,00 € HT	GLOBAL BUS 78610 Le Perray
Lot 8 – Entretien et réparation des véhicules industriels de marques IVECO et FIAT	0,00 € HT	80 000,00 € HT	VIS 94470 Boissy-Saint-Léger
Lot 9 – Entretien et réparation des poids-lourds et autocars de marques MAN et TEMSA	0,00 € HT	80 000,00 € HT	GLOBAL BUS 78610 Le Perray
Lot 13 – Entretien et réparation des chauffages autonomes et climatisations des poids-lourds et des autocars	0,00 € HT	80 000,00 € HT	BVA 91290 Arpajon
<i>Lot 15 – Contrôle et réparation des tachygraphes, limiteurs de vitesse et éthylotests</i>	<i>0,00 € HT</i>	<i>80 000,00 € HT</i>	<i>Sans suite</i>
Lot 16 – Dépannage et remorquage de berlines, utilitaires, poids-lourds et autocars	0,00 € HT	80 000,00 € HT	3R 94170 Le Perreux s/Marne
Lot 17 – Entretien et réparation de véhicules de marque FORD	0,00 € HT	70 000,00 € HT	EDRA 94140 Alfortville
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 € HT</b>	<b>890 000,00 € HT</b>	/

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/12/20
Accusé réception le	07/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/062-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20201202-lmc121365-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

**ARTICLE 2** : **APPROUVE** le lancement d'une seconde procédure pour le lot n°15 et **AUTORISE** Monsieur le Maire de la commune de Créteil, ou son représentant, à signer le marché ainsi relancé et tous documents afférents.

FAIT A CRETEIL, LE DEUX DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/12/20
Accusé réception le	07/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/062-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20201202-lmc121365-DE-1-1